

# RÈGLEMENT APPEL À PROJETS

Créer une communication graphique urbaine qui incitera les habitants de la Métropole Européenne de Lille à produire moins et mieux de déchets.



© Francisco de Pajaro – [www.franciscodepajaro.com](http://www.franciscodepajaro.com)

**Date de lancement**

21 novembre 2018

**Date de clôture**

19 décembre 2018  
à 23h59

 **esterra**

**lille – design** 

# SOMMAIRE



**page 3 –**  
**LE CONTEXTE**

**page 9 – 6 –**  
**LE DOSSIER  
DE CANDIDATURE**

**page 16 – 11 –**  
**INFORMATION  
ET COMMUNICATION**

**page 18 – 16 –**  
**LOI APPLICABLE**

**page 4 – 1 –**  
**LES INTENTIONS  
STRATÉGIQUES**

**page 10 – 7 –**  
**LE PROCESSUS ET  
LES CRITÈRES DE  
SÉLECTION**

**page 16 – 12 –**  
**DONNÉES À CARAC-  
TÈRE PERSONNEL**

**page 18 – 17 –**  
**LITIGE**

**page 5 – 2 –**  
**L'APPEL À PROJETS**

**page 12 – 8 –**  
**PRIX**

**page 17 – 13 –**  
**CONFIDENTIALITÉ**

**page 19 – 18 –**  
**LES ORGANISATEURS**

**page 6 – 3 –**  
**LE CAHIER  
DES CHARGES**

**page 13 – 9 –**  
**LE CALENDRIER**

**page 17 – 14 –**  
**RENONCIATION  
À RECOURS**

**page 20 – 19 –**  
**FICHE DE CANDIDATURE  
APPEL À PROJETS**

**page 7 – 4 –**  
**LES ENJEUX POUR  
ESTERRA ET LA MEL**

**page 14 – 10 –**  
**LES ENGAGEMENTS DES  
CANDIDATS, DU LAURÉAT  
ET DES ORGANISATEURS**

**page 17 – 15 –**  
**MODIFICATION  
DU RÈGLEMENT**

**page 21 – 20 –**  
**ANNEXES**

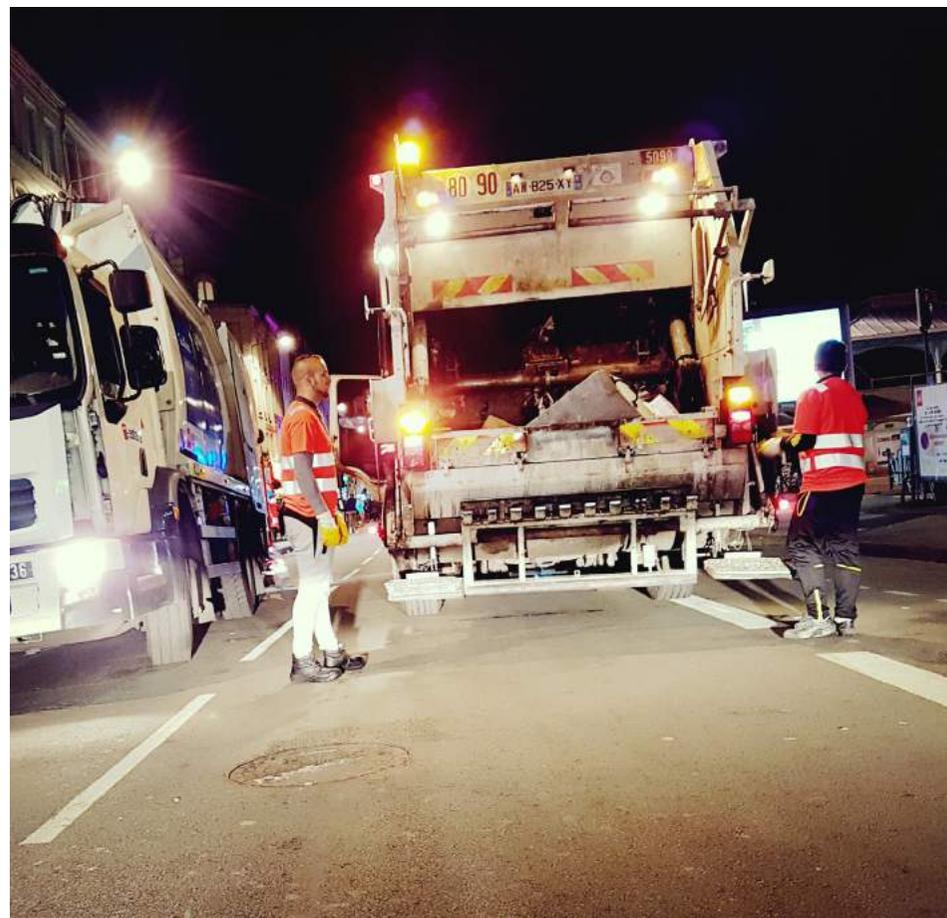
**page 8 – 5 –**  
**LES CANDIDATURES  
ÉLIGIBLES**

# LE CONTEXTE

**2018, nous sommes à la confluence d'évènements et de tendances conjoncturelles qui permettent de lancer une réflexion ambitieuse sur les déchets ménagers de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et toutes leurs parties prenantes :**

- La feuille de route de l'économie circulaire fixe des objectifs qui amènent à accélérer les changements et les progrès en matière de tri et de valorisation des déchets.
- La **MEL** ouvre le chantier de l'écriture d'un nouveau schéma directeur des déchets. Outre la mise à plat des différents cycles de tri-collecte-valorisation, c'est l'occasion d'engager le territoire et ses parties prenantes sur une nouvelle vision de performance environnementale globale.
- Le territoire métropolitain sera Capitale Mondiale du Design en 2020. Dans la suite d'autres grandes villes du monde, la MEL a souhaité utiliser la méthodologie du design pour challenger ses politiques publiques et les entreprises du territoire, et se donner ainsi les meilleures chances de se montrer comme une métropole internationale avant-gardiste et attractive.
- L'urgence environnementale mondiale presse chaque humain sur la planète de produire moins de carbone, de revisiter ses modes de consommation et globalement de produire moins et mieux de déchets. En parallèle du développement des familles zéro déchet dans les communes de la MEL, l'engagement des usagers pour respecter et optimiser les règles de tri du schéma directeur des déchets est essentiel.

L'ensemble de ces éléments internes et externes à la collectivité publique crée les conditions idéales pour lancer une réflexion design sur la boucle circulaire des déchets ménagers de la MEL et le rôle de ses parties prenantes.



# 1 – LES INTENTIONS STRATÉGIQUES

La gestion des déchets est une compétence historique de l'agglomération lilloise. Elle est de par ses dimensions et son budget l'une des premières politiques publiques de la MEL avec l'eau, les transports, la voirie ou l'énergie. Ces différentes politiques publiques doivent leur efficacité à la conjonction d'une vision politique assumée, des moyens techniques investis à la hauteur des ambitions et une lisibilité sans faille des rôles et responsabilités de chaque partie prenante (l'utilisateur, la MEL, les titulaires des marchés publics, les institutions représentatives).

La base de la réflexion design consiste à repenser un service ou un produit avec la vision de son utilisateur. La Capitale Mondiale du Design est donc l'occasion de passer des politiques publiques de la MEL au crible du design et de formuler une vision de certaines grandes compétences à partir de ses utilisateurs finaux, et donc la compétence déchet dans le cadre de cet appel à projets. Que ce soit pour des compétences assurées en direct, par voie de marché public ou par délégation de service public, comment faire comprendre et faire progresser une politique publique de la MEL en faisant appel au design?

Une fois ces politiques publiques projetées dans une vision renouvelée par le design, il s'agira d'aller plus loin en rendant visibles, donc concrètes pour le plus grand nombre, les intentions de la MEL et l'interaction qu'elle attend dans la relation à toutes ses parties prenantes sur sa compétence déchet. Le meilleur moyen de rendre visible cette vision par le design est

de l'imager dans l'espace public, à la vue de tous, sur des moyens et des supports qui font partie du quotidien des habitants de la MEL. Le design thinking trouvant une concrétisation possible par le design graphique permettra ainsi, avec la dynamique de Lille Métropole, Capitale Mondiale du Design 2020, d'embarquer le plus grand nombre dans la compréhension des politiques publiques de la MEL.

Cette mise en scène dans l'espace urbain des rôles et responsabilités de chacun dans les politiques publiques qui façonnent le territoire doit apporter une compréhension populaire de la vision de la MEL et provoquer un engagement du citoyen métropolitain pour qu'il cherche à son niveau à optimiser la performance globale du système (sociale-environnementale-économique).

## **Appliquée à la compétence des déchets ménagers, cette intention stratégique vise à :**

- Faire comprendre le rôle de chaque usager dans la production de moins et mieux de déchets,
- Faire connaître le cheminement du déchet, du tri de l'utilisateur jusqu'à la valorisation finale et donner ainsi une vision concrète des boucles circulaires (le déchet vert et le compost, l'OMR et l'électricité, le fibreux et le papier, les mâchefers et les enrobés de voirie, réemploi et insertion...),
- Faire comprendre le rôle de chacun pour respecter les bases de l'efficacité du schéma directeur des déchets ou même de l'optimiser en maîtrisant sa production de déchets- Rendre visible et attractive la performance environnementale de la MEL, en lien avec ses différentes parties prenantes,
- Rendre visible et compréhensible les points d'excellence du territoire en matière de déchets et ceux qui doivent nécessairement évoluer, soit pour suivre la réglementation, soit pour anticiper le futur et initier une révolution métropolitaine du déchet.

## 2 – L'APPEL À PROJETS



**« Créer une communication graphique urbaine qui incitera les habitants de la Métropole européenne de Lille à produire moins et mieux de déchets »**

Pour ouvrir le chantier du design de la politique des déchets de la MEL et sa transposition dans l'espace urbain, esterra, une entreprise locale partenaire de la MEL dans la gestion de ses déchets ménagers, propose une initiative sans précédent à l'échelle des grandes métropoles internationales qui rayonnent en matière d'environnement : lancer un appel à projets pour créer une communication urbaine qui interpellera les responsabilités individuelles et collectives dans le cycle des déchets de la Métropole Européenne de Lille.

Cet appel à projets s'adresse aux designers français et internationaux pour changer de regard sur les déchets de la MEL et ainsi accompagner l'émergence du futur schéma directeur et la transition environnementale des habitants du territoire.

L'objectif final de cet appel à projet est d'initier une réflexion design sur le scénario d'usage des déchets de la MEL et d'en transposer les enjeux environnementaux en communication d'affichage sur le bus InfoTri de la MEL et les bennes à ordures ménagères (B.O.M) qui collectent les déchets des habitants du territoire.

# 3 –

## LE CAHIER DES CHARGES

**Le résultat de cet appel à projets design doit contribuer à relever quatre grands défis qui permettront d'accélérer la transformation écologique, économique et sociale des déchets de la MEL :**

- Inciter les habitants à réduire leur production de déchets de 10%. C'est à la fois un axe politique de la MEL, un défi de société et une obligation environnementale.
- Associer chaque individu et chaque organisation concernée par les déchets de la MEL à la réussite de la transition entre l'ancien schéma directeur des déchets et le nouveau. La MEL ne pourra concrétiser à elle seule sa vision sur le sujet car toute la société métropolitaine est actrice dans le fait de produire moins et mieux de déchets.
- Donner aux partenaires de la MEL l'envie et le courage d'une grande ambition territoriale pour assurer la place du territoire dans le train de la réglementation nationale et européenne ; et même aller plus loin pour préserver et développer notre exemplarité, donc notre attractivité.
- Rendre tangible et compréhensible la question de la création de richesses et d'emplois dans l'économie circulaire. Pour devenir un écosystème majeur du territoire métropolitain, l'économie circulaire a besoin de matériaux triés consciencieusement, de transformateurs-recycleurs, d'innovateurs et de clients-acheteurs pour assurer les débouchés.

Les quatre parties prenantes identifiées dans et autour de l'économie des déchets de la MEL sont :

- Les Donneurs d'ordre (la MEL, les éco-organismes, l'Etat et ses composantes)
- Les Opérateurs (les professionnels du déchet, les innovateurs, les initiatives citoyennes)
- Les Usagers
- Les Acteurs intermédiaires (les institutions représentatives, l'enseignement supérieur, les associations, les municipalités)

**Sur ces bases, il est demandé aux candidats :**

- **d'établir un scénario d'usage en perspective avec les quatre défis et que pour chacun d'entre eux ils aident à faire comprendre les rôles et responsabilités des parties prenantes, de la consommation à la valorisation en passant par les étapes de l'économie circulaire.**
- **Un travail de design graphique qui transpose dans l'environnement urbain de la MEL cette vision des rôles des parties prenantes (en premier lieu celui des usagers) ainsi que les coulisses du cycle des déchets. Les bennes à ordures ménagères (B.O.M) opérant pour la collecte des déchets ménages de la MEL et le bus InfoTri de la MEL seront les supports prioritaire de ce design graphique. Ces B.O.M sillonnent 98% des rues de la MEL deux fois par semaine et le bus InfoTri est l'outil de la MEL pour aller au-devant des habitants. Ce sont des vecteurs de communication qui peuvent surprendre et être vus par tous les métropolitains et plus encore.**

**D'autres éléments de l'espace urbain (mobilier, voirie, ouvrages publics ou privés, véhicules roulants) pourront être investis en complément des B.O.M. Cette mise en scène urbaine devra**

**être lisible et compréhensible grâce à une cohérence globale et un marqueur graphique et conceptuel qui agira comme un repère pour mettre en lien l'ensemble des réalisations.**

### **Les contraintes techniques**

Les informations techniques sur les typologies de camions et du bus InfoTri, les dimensions des espaces concernés et des espaces à préserver pour le respect de la réglementation routière seront transmis aux candidats sélectionnés.

# **4 – LES ENJEUX POUR ESTERRA ET LA MEL**

### **Les résultats des travaux doivent permettre :**

- D'aborder la politique publique des déchets avec une vision différente de ces quatre défis. Il s'agira ainsi de profiter d'une vision design plutôt que d'agir dans la continuité de ses méthodes antérieures.
- De rendre visible, lisible et populaire (aux échelles locale, nationale et internationale) la transposition de cette vision et du rôle central de l'humain dans un espace d'expression sans limite : la Rue. En parallèle des supports graphiques que proposeront les designers, la MEL et esterra assureront la promotion de cette initiative et profiteront du tremplin de la Capitale Mondiale du Design 2020 pour le faire.
- Permettre à esterra, opérateur de collecte des déchets des habitants du territoire pour le compte de la MEL, d'arborer et de véhiculer cette

nouvelle vision des responsabilités de chacun dans la performance environnementale du territoire.

### **L'ambition POC**

Cet appel à projet pour transformer l'image de la gestion des déchets de la MEL a une double ambition.

La première ambition est de relever les quatre défis rappelés dans les intentions stratégiques et de réussir ainsi la « révolution déchets » du territoire métropolitain avec un maximum de parties prenantes. La réussite de cet appel à projets sera la première brique d'une approche design de la politique publique des déchets de la MEL. La deuxième ambition est de faire de cette initiative un P.O.C (proof of concept) éligible à la sélection des POC officiels de la Capitale Mondiale du Design 2020.

En parallèle de l'agenda de l'appel à projet, esterra soumettra donc le projet au comité organisateur de la Capitale Mondiale du Design 2020 pour qu'il soit inscrit au programme de sélection. Cette initiative pourra être présentée comme un partenariat public privé dans la mesure où l'initiative d'une entreprise se conjuguera à la vision stratégique de la collectivité territoriale.



# 5 – LES CANDIDATURES ÉLIGIBLES



- Cet appel à projets (ci-après « APP ») est ouvert à tout candidats : créatifs, designers, graphistes, artistes, concepteurs... sous forme de candidature individuelle ou collective, auquel cas un porteur est désigné.

- Les candidatures peuvent être nationales ou internationales, quelle que soit leur nationalité.

- Les droits d'accès à l'appel à projets sont gratuits, hors frais engagés par les candidats.

Les personnes et les partenaires impliqués dans l'organisation, la gestion ou l'évaluation de l'appel à projets, les experts sollicités dans le cadre de l'appel à projets, les membres de leur famille, ascendants, descendants et conjoints, ne peuvent concourir.

# 6 – LE DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le dossier de candidature devra notamment comporter les éléments suivants :**

- La fiche de candidature complétée et signée. (page 20)
- Un document de présentation au format A4 comprenant : curriculum vitae, parcours et références professionnelles du candidat, le cas échéant des membres de l'équipe.
- Une lettre d'intention au format A4 qui exposera une première lecture stratégique du fond de l'Appel à Projet (analyse et compréhension) et les intentions, au regard des contraintes énoncées dans le présent appel à projets.
- Une sélection de références de projets emblématiques (déployé ou non déployé) permettant de bien comprendre la démarche de travail et l'univers du candidat.

Il est demandé la remise d'un seul document en français (ou en anglais pour les candidats non francophones), au format PDF, comprenant les 4 points énoncés ci-dessus.



**Les dossiers de candidature doivent impérativement être envoyés avant le :**

**19 Décembre 2018 à 23h59 (la date de l'envoi faisant foi) sous peine de rejet des dossiers en retard.**

**Le dossier est à envoyer par email à l'attention d'esterra, avec pour objet : « Candidature AAP Waste design 2020 » à l'adresse suivante : [waste.design2020@esterra.fr](mailto:waste.design2020@esterra.fr)**

Attention, votre dossier ne sera pris en compte que dans la mesure où il sera reçu complet. Les dossiers illisibles, mal remplis ou non accompagnés de la fiche de candidature peuvent être éliminés.



# 7 – LE PROCESSUS ET LES CRITÈRES DE SÉLECTION

L'appel à projets sollicitera les candidats en trois temps :

## ETAPE 1 – PRESELECTION

Il s'agira d'abord de sélectionner, par un Comité de pilotage, un maximum de dix candidats concourants parmi les designers qui soumettront leur candidature à l'appel à projet. (cf §6 Le dossier de candidature)

Critères de sélection :

- Compréhension et analyse du projet : enjeux, besoins, objectifs...
- Pertinence et qualités des intentions au regard des contraintes
- Qualités des démarches et méthodologies de travail.
- Profil du candidat, pertinence et qualités des références.

Une fois les candidats sélectionnés, ils disposeront de six semaines au terme desquelles il sera attendu (cf §3 Le cahier des charges) :

- Un schéma global du scénario d'usage en perspective avec les quatre défis et que pour chacun d'entre eux ils aident à faire comprendre les rôles et responsabilités des parties prenantes, de la consommation à la valorisation en passant par les étapes de l'économie circulaire.

- Des esquisses de l'environnement graphique design par lequel les candidats souhaitent transposer cette vision des rôles des parties prenantes (notamment celui des usagers) ainsi que les coulisses du cycle des déchets. Ces esquisses doivent se projeter en priorité dans l'environnement urbain de la MEL, notamment en prenant en compte les Bennes à ordures ménagères et le bus InfoTri.

A cette étape de l'AAP, les concourants devront livrer des esquisses qui poseront des bases conceptuelles et graphiques.

## ETAPE 2 – FINALISTES

Un jury choisira deux finalistes parmi les candidats.

Critères de sélection des finalistes :

- Pertinence et qualités du scénario d'usage proposé
- Forces et qualités des concepts graphiques associés
- Pertinence et adéquation du concept global à l'univers esterra, aux enjeux de la gestion des déchets et à l'ambition de la MEL.
- Potentiels, facilités et faisabilité de développement
- Disponibilité du candidat pour assurer la mise en œuvre

Ces designers disposeront de sept semaines pour approfondir leur scénario d'usage et préciser l'environnement graphique urbain qui en découle. Pour développer le scénario et impulser les bases d'un design thinking, les designers pourront échanger avec un panel d'habitants et d'organisations intermédiaires dans le cadre d'un atelier dédié. Ces premières bases de travail pourront trouver une continuité dans les actions de design des politiques publiques déjà mises en place par la MEL. La partie graphique urbaine interpellera l'utilisateur et les organisations sur le processus nécessaire et les responsabilités de chacun pour une performance environnementale globale. Les esquisses pourront être développées en maquette et des premiers tests pourront être réalisés sur de véritables bennes à ordures ménagères mises à disposition.



### **ETAPE 3 - LAUREAT**

Le Jury sélectionnera un lauréat et proposera son choix à l'exécutif de la MEL pour un arbitrage final.

Critères de sélection du lauréat :

- Qualités de développement du scénario d'usage, potentiel de l'environnement graphique
- Potentiel de déclinaison et déploiement sur d'autres éléments de l'espace public
- Faisabilité et viabilité technique et économique de mise en œuvre
- Motivation et capacités du candidat à faire aboutir et réussir le projet

Le lauréat finalisera la transposition graphique en supports d'affichage pour les B.O.M ou d'éventuels autres éléments de l'espace urbain.

#### **La composition du Comité de pilotage (Etape 1) :**

Le Comité de Pilotage de l'appel à projets est constitué de représentants des organisations compétentes parmi lesquelles :

- Des membres techniques représentants d'esterra
- Des membres techniques représentants de la Métropole Européenne de Lille
- Des membres techniques représentants de lille—design

#### **La composition du Jury (Etapes 2 et 3) :**

Le Jury se réunira les semaines 8 de 2019 pour la sélection des finalistes et en semaine 19 de 2019 pour la sélection du lauréat. Le jury sera constitué de personnalités qualifiées désignées par la Métropole Européenne de Lille.

La décision du Jury est souveraine, n'a pas à être motivée et est insusceptible de recours.

# 8 – PRIX

## Etape 1

Les candidats présélectionnés pour concourir seront dédommagés à hauteur de **1 000 euros** hors taxe pour leur contribution et remise des livrables.

## Etape 2

Les deux candidats finalistes recevront un dédommagement de **2 000 euros** hors taxe pour leur contribution et remise des livrables.

## Etape 3

Le lauréat final de l'appel à projet sera dédommagé à hauteur de **10 000 euros** hors taxe pour la finalisation technique de ces livrables graphiques destinés à l'habillage des bennes à ordures ménagères et du bus InfoTri (hors coûts de fabrication de la solution).

A l'issue de l'AAP et compte tenu de sa spécificité, le lauréat s'engage d'ores et déjà à céder les droits exclusifs d'exploitation de ses réalisations graphiques et son scénario d'usage pour une durée de 3 ans à la société ESTERRA. L'appel à projet et les créations graphiques associées étant produits dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères qui lie esterra à la Métropole européenne de Lille, ces droits d'exploitation seront cédés par extension à la Métropole européenne de Lille.

Cette cession exclusive des droits d'exploitation sera formalisée dans un contrat qui en précisera les modalités.



# 9 –

## LE CALENDRIER

### **21 Novembre 2018**

Lancement de l'ouverture des candidatures

### **19 Décembre 2018 (23h59)**

Clôture des candidatures

### **ETAPE 1 – PRESELECTION**

#### **Semaine 51 en 2018**

Le comité de pilotage examine les candidatures et sélectionne un nombre maximum de dix contributeurs officiels à l'appel à projet

#### **Semaine 1 en 2019**

Annonce des candidatures sélectionnées (dix maximum)  
Réalisation d'une esquisse du projet et d'un scénario d'usage  
Mise à disposition des informations techniques et des véhicules (sur rdv)

### **ETAPE 2 –FINALISTES**

#### **Semaine 8 en 2019**

Le jury examine les projets des candidats et désigne deux finalistes. Cette sélection donnera lieu à une audition par candidat. Les éventuels frais de modélisation, de maquette ou de réalisation graphique à l'échelle 1:1 se feront au frais de chaque candidat.

L'agenda du projet vise un déploiement dans l'espace urbain en septembre 2019. Ce repère calendaire est important dans la mesure où il permet de rendre l'opération visible avant et pendant l'année de Lille Métropole, Capitale Mondiale du Design 2020.

#### **Semaine 9 en 2019**

Annonce des deux finalistes  
Développement du concept du projet accompagné du scénario d'usage et d'une maquette. Organisation d'un workshop avec un panel d'usagers entre la semaine 11 et la semaine 13.

### **ETAPE 3 – LAUREAT**

#### **Semaine 19 en 2019**

Le Jury final auditionne les deux finalistes et désigne le lauréat.

#### **Semaine 21**

Annonce du lauréat

### **ETAPE FINALE**

Développement et déploiement du projet lauréat

#### **Mai et Juin 2019**

Mise en œuvre du projet sur une BOM témoin et sur le bus InfoTri.

#### **Août à octobre**

Déploiement sur les 120 bennes à ordures ménagères d'esterra et le bus InfoTri de la Métropole européenne de Lille.

# 10 – LES ENGAGEMENTS DES CANDIDATS, DU LAURÉAT ET DES ORGANISATEURS

Chaque candidat s'engage à répondre à toute demande d'informations complémentaires souhaitées par les organisateurs ;

## **Chaque candidat déclare :**

- être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les réalisations, esquisses et croquis contenus dans le projet présenté et avec lesquels il répond à l'AAP ;
- que les réalisations, esquisses, croquis et contenus dans son projet ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne font l'objet d'aucune revendication ;
- chaque candidat garantit esterra contre tout recours liés à la propriété intellectuelle sur les réalisations, esquisses et croquis contenus dans le projet présenté ;

- chaque candidat déclare qu'il a la propriété pleine et entière des croquis, esquisses, réalisations graphiques et scénario d'usage, prototypes, du projet d'identité créé dans le cadre de l'AAP.

Dans le cas où le candidat serait sélectionné comme finaliste par le jury au stade de l'étape 2, le candidat reconnaît et accepte que tous les croquis et esquisses conçus à ce titre soient reproduits et représentés sur des bennes à ordures ménagères mises à disposition aux fins de réalisation de maquette, conformément à l'étape 2 de l'article 7.

En conséquence, le candidat accepte de confier à esterra les croquis, esquisses et réalisations graphiques et scénarios d'usage de son projet aux seules fins de reproduction et de représentation de ceux-ci dans le cadre de l'APP dans les conditions définies ci-après.

## **Ces droits comportent :**

- La reproduction, à savoir le droit de reproduire et d'utiliser à titre promotionnel et publicitaire directement ou indirectement par tous procédés techniques, sur tous supports écrits, papier, plastiques, métalliques, numérique ou multimédia et sur internet des croquis, esquisses, réalisations graphiques et scénario d'usage du candidat ;
- La représentation, à savoir la communication au public, directement ou indirectement par tout procédé de télécommunication, de sons et d'images analogiques ou numérique, par voie hertzienne, par câble ou par satellite de réception directe ou non et notamment sur internet et sur tous supports de communication d'esterra des croquis, esquisses, réalisations graphiques et scénario d'usage du candidat.

Cette autorisation est consentie dans le monde entier pendant une durée de 5 ans à compter du dépôt de la candidature.

Chaque finaliste fera son affaire personnelle de la protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses réalisations graphiques et scénarios d'usage.

Chaque candidat déclare que les droits d'auteur concédés ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne font l'objet d'aucune revendication.

Le lauréat s'engage à :

- S'investir personnellement de façon active dans l'aboutissement du projet présenté (étape finale de développement et déploiement) ;
- Être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le projet présenté et garantir esterra contre tout recours lié à la propriété intellectuelle ;
- Le lauréat reconnaît et accepte que le projet désigné lauréat dans le cadre de l'appel à projets pourra être déployé sur le territoire de la MEL ;
- Les modalités de cette exploitation et notamment la cession de ses droits de propriété intellectuelle, donneront lieu à la conclusion d'un contrat avec esterra à l'issue de l'AAP ;
- Le lauréat déclare que les réalisations, esquisses et croquis contenus dans son projet ne portent pas atteinte aux droits de tiers et ne font l'objet d'aucune revendication.

esterra, Métropole Européenne de Lille et lille—design s'engagent à mentionner le nom du candidat sur tous les supports de communication dédiés à l'appel à projets ainsi que sur les éléments du projet lauréat fabriqués et installés sur les véhicules ou tout autre dispositif sur le territoire de la MEL.



# 11 – INFORMATION ET COMMUNICATION

Les candidats et le lauréat autorisent les organisateurs à publier leurs nom, prénom et la description non confidentielle de leur projet, dans le cadre des actions d'information et de communication liées à l'appel à projets.

# 12 – DONNÉES À CARAC- TÈRE PERSONNEL

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, esterra collecte des données à caractère personnel dans le cadre d'un appel à projet et aux fins de sélectionner le lauréat de cet appel à projet.



Le participant dispose d'un droit d'accès, et de rectification, de portabilité, de limitation et d'effacement de ses données à caractère personnel pouvant être exercé par lettre à l'adresse suivante : esterra, Fort de Lezennes, Rue de Chanzy, 59260 Lezennes. La demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Le participant dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ainsi qu'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Aucune des données ne concernant le participant n'est transmise à des tiers autres que les partenaires en charge d'activités dans le cadre de l'appel à projets, à savoir la Métropole Européenne de Lille (MEL), la société lille–design et le Comité officiel d'organisation de la Capitale mondiale du design 2020.

Les Organismes prennent les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données conformément aux dispositions de la loi précitée. Les données collectées sont conservées par esterra pendant une durée maximum de un an à compter du choix du lauréat. Le participant peut formuler une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).



## 13 – CONFIDENTIALITÉ

Sont considérées comme confidentielles, les informations, de toute nature et notamment technique, commerciale, financière, juridique, et notamment mais non limitativement les documents, les résultats, les méthodes et procédés de fabrication, le savoir-faire, les dessins, croquis, échantillons, plans, dossiers techniques, cahiers des charges, schémas de principe, pièces ou prototypes, transmis par l'une des Parties à l'autre Partie, à l'occasion du dépôt de candidature dans le cadre de l'AAP, par tout moyen, que ces éléments soient ou non présentés comme confidentiels, quelque soit leur support ou leur forme.

Le jury s'engage à garder strictement confidentielles, les informations transmises, à ne pas les divulguer à des tiers sans autorisation écrite préalable du candidat concerné et à préserver la confidentialité des informations confidentielles à l'égard de son personnel, de ses sous-traitants et à ne révéler les Informations Confidentielles qu'aux seules personnes ayant besoin de les connaître dans le cadre de l'AAP. Cette obligation de confidentialité est valable pendant une durée de 2 ans après la fin de l'AAP.

## 14 – RENONCIATION À RECOURS

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions. En cas de non respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature.

## 15 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à projets et son règlement si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.



## 16 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi.

## 17 – LITIGE

Les parties tenteront de régler tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement de façon amiable. A défaut, tout litige sera soumis à la juridiction française compétente.

**esterra** propose des services de collecte et de traitement des déchets industriels et ménagers depuis plus de 100 ans dans le Nord-Pas de Calais et plus particulièrement sur le territoire de l'agglomération lilloise.

Filiale du groupe Veolia, esterra est titulaire de plusieurs marchés publics de la Métropole Européenne de Lille dont les principaux concernent la collecte des déchets ménagers en porte à porte, des encombrants et la gestion globale des déchèteries.

esterra est donc en prise directe avec les bouleversements techniques et réglementaires du secteur des déchets, en lien direct avec les évolutions sociétales des habitants de l'agglomération lilloise et impliquée directement dans les enjeux de la MEL qui détient la compétence collecte et traitement des déchets.

Cet engagement sur la question des déchets sur le territoire métropolitain et la sensibilité au choc de conscience écologique de cette fin de décennie a amené esterra à proposer à la Métropole Européenne de Lille de lancer le présent appel à projet pour inciter les habitants à produire moins et mieux de déchets.

**Esterra, c'est :**

**130 bennes de collecte de déchets ménagers**

**1100 salariés**

**1 200 000 habitants collectés**



**Coordonnées**

esterra

Fort de Lezennes - Rue Chanzy

59260 LEZENNES - France

**Contact**

Direction de la communication - Sophie BONIFACIO

Mail : [waste.design2020@esterra.fr](mailto:waste.design2020@esterra.fr)

Tel : +33 (0)3 28 37 71 04

# 18 –

## LES ORGANISATEURS

**lille–design**, plateforme de promotion au service du développement économique, agit depuis 2011, avec le soutien de la Métropole Européenne de Lille et la région Hauts-de-France, pour le développement de la filière design à l'échelle métropolitaine, régionale et euro-régionale.

Parmi ses objectifs prioritaires, celui de faire évoluer les pratiques du design au sein des entreprises, d'accompagner les designers de la métropole et de la région dans le développement de leurs activités, de mettre en pratique des expériences d'innovation sociale par le design et enfin, d'inscrire le design au cœur de l'aménagement de nos villes.

lille–design s'engage auprès des acteurs de la métropole, de l'Eurométropole et de la région à faire connaître les enjeux du design et à mieux les intégrer comme un outil de leur développement.



**Contact**

Thomas CHUZEVILLE

Mail : [contact@lille-design.com](mailto:contact@lille-design.com)

[www.lille-design.com](http://www.lille-design.com)

# FICHE DE CANDIDATURE – APPEL À PROJETS

Créer une communication graphique urbaine qui incitera les habitants de la Métropole européenne de Lille à produire moins et mieux de déchets

## Je soussigné(e)

Raison sociale (s'il y a lieu)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal  Ville

Pays

Téléphone

Email

candidat(e) à l'Appel à Projets Créer une communication graphique urbaine qui incitera les habitants de la Métropole européenne de Lille à produire moins et mieux de déchets

certifie avoir pris connaissance du règlement de l'Appel à Projets Créer une communication graphique urbaine qui incitera les habitants de la

Métropole européenne de Lille à produire moins et mieux de déchets et m'engage à en respecter toutes les clauses.

En cochant cette case, je m'oppose à toute prospection commerciale par voie postale.

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des prospections commerciales par voie électronique.

La société esterra collecte des données à caractère personnel afin de traiter les candidatures dans le cadre de l'appel à projet relatif à Créer une communication graphique urbaine qui incitera les habitants de la Métropole européenne de Lille à produire moins et mieux de déchet. Le candidat peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et s'opposer au traitement de ses données conformément à l'article 12 « Données personnelles » du règlement.

Fait à  le

(signature obligatoire)

# 20– ANNEXES



## **A propos de la MEL**

Au service des 90 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

## **Pour plus d'information**

<http://www.lillemetropole.fr>